# GOMITÉ 20% déchets

CDCAP: Comité Départemental de Coordination des Actions de Prévention



CULTURE - DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE - JEUNESSE - ASSAINISSEMENT - HABITAT - SPORT - ESPACES VERTS - URBANISME - TRANSPORT

'ous concernés, tous responsables! L'humanité n'a jamais eu, depuis le début de son histoire, autant d'impact sur sa maison la Terre. Chaque année, à partir du mois d'août, nous vivons à crédit : nous consommons, en seulement sept mois, toutes les ressources que la Terre peut produire en une année. Jusqu'à la fin de l'année, pour continuer à boire, à manger, à nous chauffer ou à nous déplacer, nous surexploitons les écosystèmes et compromettons leur capacité de régénération. Il en est de même tous les ans et pire encore pour les années à venir si nous n'agissons pas, si nous ne remettons pas en cause nos modes de production, de consommation et d'échange. Nous vivons à crédit et ce sont les générations futures qui vont payer lourdement la facture.

Produire le moins de déchets possible est devenu un devoir individuel et collectif. La Charente a fait un choix courageux et responsable qui nous engage toutes et tous : réduire à minima de 20% les 600 kg de déchets produits par an et par personne. Le comité départemental de coordination des actions de prévention est en cours de co-construction d'un schéma de réduction ambitieux. Les collectivités (élus et agents) ont un rôle important à jouer pour atteindre cet objectif et je sais pouvoir compter sur votre engagement.

Construisons ensemble une société plus sobre et plus solidaire.

Jacky BONNET,
Président du CDCAP

n juillet 2017, s'est achevé le Débat Public sur les déchets charentais : cette réflexion de 18 mois engagée par Calitom et Grand Angoulême avec les acteurs locaux et une cinquantaine de citovens volontaires.



L'objectif était de répondre à la question : Quelle solution de traitement développer à l'avenir pour prendre en charge les 100 000 tonnes de déchets non recyclables et non valorisables produits chaque année en Charente ?



Plusieurs recommandations ont été formulées par les acteurs et les citoyens :

- ne pas créer de nouvelle unité de traitement en Charente.
- fermer l'usine d'incinération de La Couronne fin 2018,
- engager un programme fort et efficace de prévention afin de réduire les quantités de déchets au maximum.

Ces choix ont été validés par les élus charentais et ont fait l'objet d'une délibération de la collectivité compétente en matière de traitement des déchets sur tout le département : Calitom.



Un comité départemental de prévention a été mis en place pour co-construire un programme d'actions. Il permettra de coordonner et d'engager tous les acteurs du territoire dans cet objectif de réduction des déchets à l'horizon 2025.

### La prévention des déchets : un enjeu fort, un enjeu environnemental global

Changer nos comportements de citoyens et de consommateurs est un objectif visant à préserver de manière durable notre environnement et les ressources naturelles pour conserver notre qualité de vie charentaise.

Extraire des matières premières, fabriquer des produits, les consommer puis les jeter : notre modèle économique linéaire n'est plus soutenable au vu des ressources limitées de la planète.

Cette prise de conscience doit favoriser l'émergence du concept d'économie circulaire dont l'objectif peut être résumé ainsi : mettre fin au gaspillage et optimiser l'utilisation des ressources.

Les choix de fermer l'incinérateur et de ne pas créer de nouvelle unité de traitement ne reposent que sur la très forte baisse des déchets.

Sans l'inversion des tendances actuelles, les sites existants en Charente ne pourront pas faire face aux tonnages à traiter. La question de construire un site de traitement supplémentaire pourrait alors se poser à nouveau...



Le Comité Départemental de Coordination des Actions de Prévention a été créé par Calitom afin de définir, avec les collectivités adhérentes, une politique charentaise commune et efficace de réduction des déchets.

En plus des actions menées par les collectivités, le comité souhaite **encourager et soutenir toutes les initiatives actuelles et futures** pouvant démultiplier les actions de réduction des déchets sur le territoire.

#### CDCAP = COMITÉ -20% DÉCHETS

pour être plus simple



CDCAP: Comité Départemental de Coordination des Actions de Prévention



#### LE COMITÉ -20% DÉCHETS

#### Ce qu'il peut apporter aux projets charentais?

Le comité -20% déchets est le guichet unique de toutes les initiatives locales de prévention et de réduction des déchets. Il centralise désormais l'ensemble des demandes pour une meilleure vision des actions et la simplification des démarches administratives.

- Il peut apporter des **soutiens financiers**, **sous forme de subventions** dont le montant sera arbitré collégialement par les élus.
- Il est à même de fournir des conseils techniques, des outils, un appui local, d'être relais de communication...
- Il peut aussi : apporter à votre collectivité conseils et recommandations dans la conduite des politiques de développement durable que vous avez à mener
- (établissement des PLUI, gestion des espaces verts, exemplarité de la collectivité...).

#### Les objectifs à atteindre tous ensemble

#### RÉDUIRE

les tonnes de déchets résiduels et leur impact environnemental global



faire baisser le poids des ordures ménagères de 50kg/habitant par an



#### **SACS JAUNES**

trier plus et mieux tous nos emballages et papiers



### DÉCHÈTERIES

favoriser le réemploi et l'économie circulaire



que tous les charentais disposent d'une solution de compostage

**BIODÉCHETS** 



sensibiliser et permettre aux charentais de consommer différemment

**ACHAT** 

#### LE RÔLE QUE VOUS POUVEZ JOUER

#### Élus, directeurs, secrétaires, partenaires...

De nombreux porteurs de projets se présentent à vous : des particuliers, des entreprises, des associations... Peut-être avez-vous, vous aussi, des projets qui de près ou de loin s'inscrivent dans une démarche d'économie circulaire et peuvent rejoindre les objectifs du comité -20% déchets.

Ces initiatives ont besoin d'aide car elles peuvent participer activement à la prévention ou à la réduction des déchets ou bien encore sensibiliser les citoyens au développement durable.

#### Collectivités et partenaires

- recommandez le comité -20% déchets ;
- transmettez ses coordonnées et faites le connaître dans vos structures ;
- consultez régulièrement le site d'information www.comitedechets16.com.

#### LES PROJETS QUI MÉRITENT NOTRE ATTENTION

Quels sont-ils?

Les projets éligibles aux soutiens du comité -20% déchets peuvent provenir de :

• particuliers, associations, entreprises, restaurateurs, artisans, structures collectives, établissements de santé, sociaux ou scolaires, collectivités locales, institutions...

Pour certains, le lien avec la production de déchets ou la sensibilisation du public sera immédiat car très proche des thématiques de travail du comité -20% déchets.

Gestion des **biodéchets** (restes de cuisine et épluchures)

Sensibilisation des publics (manifestations, actions pédagogiques, ateliers...)

Valorisation des encombrants et toxiques apportés en déchèteries / réemploi

Fiscalité déchets

Compostage ou autre traitement des végétaux

Recyclage des emballages/papiers et consommation responsable

Collecte et prévention des déchets

Exemplarité des collectivités

Déchets des entreprises

D'autres projets plus éloignés participent aussi au changement de comportement des citoyens et à leur impact environnemental :

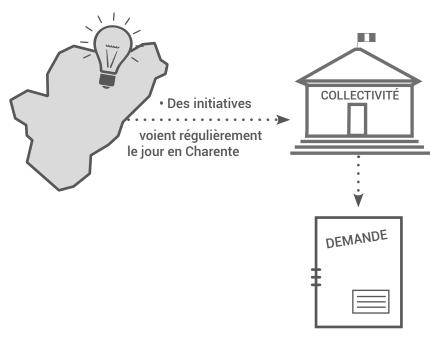
- des projets TEPos (Territoire à énergies positives) ;
- des projets solidaires (épicerie, réseaux de réparateurs...) ;
- des projets de développement économique (création d'entreprises innovantes...) ;
- des projets de logement et d'urbanisme (intégration d'espaces de compostage...) ;
- des projets sociaux (enfance, jeunesse, sénior...)...



#### FAIRE APPEL AU COMITÉ -20%

oui, mais...

#### comment procéder?



 Vous êtes destinataire ou informé d'un projet pouvant permettre la réduction des déchets ou sensibiliser les usagers aux gestes éco-citoyens

 Vous pensez à en informer le service déchets de votre collectivité ou à recommander le comité -20% déchets

www.comitedechets16.com



## COMITÉ 20% déchets



• Le comité -20% déchets établit un lien avec les objectifs de prévention et de réduction.







• N'hésitez pas à vous rapprocher du comité -20%

Il peut aussi vous apporter conseils et recommandations dans la conduite de vos politiques de développement durable....





Calitom, service public des déchets, ayant acquis la compétence traitement à l'échelle départementale, anime ce comité.

Les territoires charentais administrent ensemble ce comité composé de 16 élus désignés par les collectivités pour y siéger.

Collectivités	Représentants
CDC 4B	Bernard MAUGET
CDC Cœur de Charente	Michel LOTTE
CDC La Rochefoucauld - Porte du Périgord	Patrick BORIE
CDC Lavalette Tude et Drone	Jean-Jacques PUYDOYEUX
CDC du Rouillacais	Robert LESAGE
CDC Val de Charente	Chantal BLARY
CDC Charente Limousine	Guy CADET Jean-Michel DUFAUD
CA Grand Cognac	Pascale BELLE Philippe GESSE Nathalie LACROIX
CA GrandAngoulême	Jacky BONNET Jean-Claude BRIGAUD Francis CAILLAUD Joël HERIGAULT Gilles MOUSSION

#### LE TRAVAIL DU COMITÉ -20% DÉCHETS dans les prochains mois

Le comité -20% déchets a été créé en octobre 2017. Ses statuts ont prévu une période de travail d'un an afin d'élaborer la politique départementale de prévention et de réduction des déchets.

Une **vingtaine de réunions** vont se tenir afin de remettre fin 2018 le schéma départemental de prévention, qui deviendra alors **prescriptif pour toutes les collectivités charentaises à compter de 2019**. Le comité -20% déchets entrera alors dans sa phase de déploiement, avec chaque année un suivi et une évaluation des résultats obtenus.

#### **COMITÉ -20% DÉCHETS**

CALITOM - 19 route du Lac des Saules - ZE La Braconne - 16600 MORNAC Tél : 05 45 65 82 50 - Fax : 05 45 65 82 55 - comitedechets16.com

contact: Sandrine PELLETIER





Et toutes les collectivités adhérentes engagées

















